COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le neuf du mois de juin à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques POUCHIN

Etaient présents : Mesdames Patricia BRAY, Laurence HUZE, Messieurs Jacques POUCHIN, Raphaël NORBLIN, Luc HEBERT, Michel RIO, Aurélien LEBARON, Frédéric DESDION, Christophe MARON, Franck LAMBLARDY, Michel PHILIPPE

Absents: Mme Anne-Maïté TURMEL, Isabelle BAILLY-PURNU, Michel DUPAS, Thomas DEHAUMONT

Pouvoirs: Mme Anne-Maïté TURMEL donne pouvoir à Mme. Patricia BRAY. Mme Isabelle BAILLY-PURNU donne pouvoir à Franck LAMBLARDY. Monsieur Michel DUPAS donne pouvoir à Luc HEBERT

Madame Patricia BRAY a été nommée secrétaire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants: 14

Date de la convocation : 02/06/2017

Les comptes rendus des réunions des conseils municipaux des 31 mars et 27 avril 2017 sont approuvés à l'unanimité.

Urbanisme – Environnement

a) DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé à Fontaine sous Jouy à savoir:

- 15 Route des Oriots (parcelle cadastrée E 13)
- 41 rue de l'Ancienne Forges (parcelles cadastrées C 454, C 455)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur les dites parcelles mentionnées ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à répondre à cette demande d'intention d'aliéner.

b) Suite réunion publique PADD et présentation du 1er zonage du PLU du 6 mai :

A ce jour, la Mairie n'a reçu aucune personne apposant des observations sur le registre de concertation.

Finances :

-Achat de vidéoprojecteur pour l'école : les 2 vidéoprojecteurs ont été livrés pour l'école, Monsieur le maire rappelle que le coût HT de ces achats est pris en charge par la coopérative scolaire.

-Travaux énergétique Ecole-Mairie : la nécessité de l'inscription de ce projet dans le budget 2017 sera analysée avec le percepteur pour y positionner éventuellement le montant de la vente d'OAT.

Indemnité de conseil et de budget du percepteur – année 2017

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de budget aux receveurs des communes et établissements publics locaux,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux et notamment son article 3,

Le Conseil municipal décide par 8 voix « pour », 5 voix « contre » (M. Philippe, A. Lebaron, C. Maron, P. Bray, F.Lamblardy) et 1 abstention (R.Norblin):

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983;
- et d'accorder à Monsieur Arnaud CHEUX, receveur municipal, pour l'année 2017, l'indemnité de conseil (100%) et l'indemnité de confection budget (45.73€) calculées selon les bases définies par les arrêtés précités soit un total de 310.13€ brut.

-Bennes à déchets verts (surcoût) : le percepteur de Vernon a adressé à la Mairie une mise en demeure de payer la facture pour surcoût des bennes à déchets verts pour 5 551€. La commune de Fontaine sous Jouy a refusé de régler cette somme car les seuils attribués aux communes par la CAPE ont été sous-estimés pour notre commune.

Monsieur le Maire va prendre contact avec le Percepteur de Vernon et SNA pour ce litige.

Affaire scolaires :

a) TAP :

Suite au projet de décret présenté par le Ministre de l'Education Nationale permettant aux maires de revenir à une organisation du temps scolaire sur 4 jours,

Vu le résultat du sondage, réalisé au mois de mai auprès des parents d'élèves (concernant 97 élèves sur les 117) : 81 % pour la semaine de 4 jours avec coupure du mercredi et 19 % pour poursuivre le rythme actuel de 4 jours et demi

Devant ce constat, le maire demande l'avis du conseil municipal sur la possibilité d'appliquer des changements dans l'organisation du temps scolaire, c'est-à-dire de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire prochaine 2017/2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix « pour » et 2 abstentions (M. Franck LAMBLARDY, Mme Isabelle BAILLY-PURNU), de proposer au prochain Conseil d'école le retour à la semaine de 4 jours.

Ampliation de cette délibération rendue exécutoire sera adressée à Monsieur l'Inspecteur Académique de l'Education Nationale.

b) Etude sur la modification de la carte scolaire pour les collèges :

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure nous a informé qu'un redécoupage est en cours de définition et que les élèves des collèges seront concernés par cette évolution qui devrait être officialisée avant la fin de la présente de l'année scolaire.

c) Stade de Pacy/Ménilles :

Le Maire de Pacy/Eure nous a confirmé qu'une convention entre nos 2 communes permettra à nos élèves de l'école primaire de continuer à bénéficier du stade. Ce projet passera au Conseil municipal avant fin juin.

d) Piscines communautaires (groupement de commandes)

Convention de groupement de commandes entre les Communes de Gasny, de Breuilpont, de Bueil, de Fontaine sous Jouy, de Houlbec Cocherel, de Jouy sur Eure, de la Chapelle Longueville, de Ménilles, de Pacy sur Eure, de Sainte Geneviève les Gasny, de Villiers en Désoeuvre, de Boisset les Prévenches et les SIVOS des 4 pays, d'Aigleville et du Plateau de Madrie pour leurs besoins communs relatifs au transport des élèves des écoles primaires vers les centres nautiques communautaires - Approbation de la convention et autorisation de signature en vue d'une mutualisation efficace des moyens et afin d'obtenir des économies d'échelles, il peut être constitué, lorsque cela est possible des groupements de commandes pour la satisfaction de besoins communs.
Parmi ces besoins, a été identifié le transport des élèves des écoles primaires vers les centres nautiques communautaires pour les communes de Gasny, de Breuilpont, de Bueil, de Fontaine sous Jouy, de Houlbec Cocherel, de Jouy sur Eure, de la Chapelle Longueville, de Ménilles, de Pacy sur Eure, de Sainte Geneviève les Gasny, de Villiers en Désoeuvre, de Boisset les Prévenches et les SIVOS des 4 pays, d'Aigleville et du Plateau de Madrie
Il est donc proposé au conseil municipal de constituer pour l'année scolaire 2017 / 2018 un groupement de commandes régi par les dispositions de l'ordonnance n°2015 — 899 du 23 juillet 2015 entre les communes de Gasny, de Breuilpont, de Bueil, de Fontaine sous Jouy, de Houlbec Cocherel, de Jouy sur Eure, de la Chapelle Longueville, de Ménilles, de Pacy sur Eure, de Sainte Geneviève les Gasny, de Villiers en Désoeuvre, de Boisset les Prévenches et les SIVOS des 4 pays, d'Aigleville et du Plateau de Madrie pour la satisfaction du besoin spécifique relatif au transport des élèves des écoles primaires vers les centres nautiques communautaires.

La commune de Gasny sera chargée pour le compte de l'ensemble des membres du groupement de la mise en concurrence, d'attribuer, de signer et notifier le marché, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant ensuite de sa bonne exécution.

Il est proposé au conseil municipal de confier le choix de l'attribution du marché à la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement.

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015 – 899 du 23 juillet 2015 et notamment ses articles 28 et 101 II 3°,

Il est proposé au Conseil municipal :

d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes ci-annexée, correspondant au marché relatif au transport des élèves des écoles primaires vers les centres nautiques communautaires à lancer par la Commune de Gasny, chargée pour le compte de l'ensemble des membres du groupement de la mise en concurrence, de l'attribution et de la signature et de la notification du marché correspondant,
d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

e) Fête de l'école : la fête de l'école aura lieu le Vendredi 30 Juin à 17h30.

Travaux-Voirie-Chemins

a) Travaux rue de la Plaine :

Vu l'analyse par la Commission Travaux-Voirie-Chemins du 20 avril 2017 des différents devis

présentés pour la réhabilitation de la rue de la plaine à Fontaine sous Jouy,

Vu l'état des lieux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise TPN domiciliée à Pacy sur Eure (Eure) pour des travaux de réhabilitation de la rue de la plaine pour un montant de 14 248€ HT soit 17 098€ TTC.

b) Autres travaux :

-Circulation hameau des Croisy

Vu le sondage effectué auprès des habitants rue des Frêches, rue des Croisy,

Vu l'analyse effectuée par la Commission Travaux-Voirie-Chemins du 20 avril 2017,

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil municipal sur l'amélioration à apporter concernant la circulation au hameau des Croisy (secteur rue des Frêches - rue des Croisy),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix « pour » et 3 abstentions (Frédéric DESDION, Christophe MARON, Michel RIO)

d'installer :

- 2 « stop » (marquage au sol) rue des Frêches,
- un « sens interdit sauf riverains » rue des Croisy (sens rue des Frêches → rue des montées)
- de réaliser une expérimentation de 3 mois de cette configuration de circulation.

Des relevés de vitesse seront effectués dans les deux sens avant et pendant l'expérimentation sur les rues des Croisy et des Frêches.

-Etude circulation/stationnement en centre-bourg : une réunion sera prochainement organisée avec la responsable de l'Agence routière de Vernon dont la commune dépend désormais pour analyser l'amélioration de la sécurité ainsi que les problèmes de stationnement rues de la poste et de l'ancienne forge.

-Entretien de voirie : l'Agence Routière de Vernon a procédé à des rebouchages de quelques trous sur la voirie départementale

-Portail au 16 rue de la Poste : le nouveau portail est installé.

-Fuite d'eau (local devant la Mairie) : suite à une fuite d'eau provenant du ballon d'eau chaude, des travaux de plomberie ont été effectués. Un nouveau chauffe-eau a été installé dans les wc de la Mairie.

-Ruissellement rue des croisy : le ruissellement a de nouveau eu lieu le mois dernier. La commission va se saisir de ce dossier. Les propriétaires concernés seront de nouveau relancés.

NB : M. Christophe MARON quitte la réunion à 21h20.

-Nettoyage des 2 ponts bleu (RD 63) : le Conseil départemental a procédé au nettoyage des 2 ponts sur la RD 63 à la sortie du village en direction de Chambray

c) SIEGE :

- Remplacement de toutes les lampes à mercure de l'éclairage public par des lampes à sodium plus économiques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur *le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public.*

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à:

-en section d'investissement: 6 666 €
-en section de fonctionnement : 0 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le

SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité:
-Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

- Rue des Forêts (enfouissement) :

Affaires suivies par Messieurs Luc Hébert et Franck Lamblardy.

Enedis a déposé gratuitement le support électrique situé à côté du cimetière. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du chantier d'enfouissement de la ligne haute tension

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur *le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public : effacement des poteaux d'éclairage public et réseau électrique au niveau du cimetière à l'entrée du bourg*

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à:

-en section d'investissement: 4 500€ (rien en section de fonctionnement)
étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal.

N.B : lors de l'établissement du budget, le coût estimé a été annoncé à 1800€ par erreur. .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité:
Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente

-Programme numérique fibre optique lors d'une présentation d'Eure numérique, il a été annoncé que la fibre optique pourrait être installée à horizon 2020-2025 à Fontaine sous Jouy, car nous sommes répertoriés aujourd'hui avec un débit de plus de 8 Mb, en village non prioritaire.

Local Service à la personne : changement titulaire du bail de location

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

- de la cession du fonds libéral d'infirmier en date du 24 mars 2017 conclu entre Mmes Rebecca BECHET, Magali CHERON et la commune de Fontaine sous Jouy et effectif au 1er mai 2017,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- d'annuler le bail d'occupation du local service à la personne signé avec Mme Rebecca BECHET,
- de réaliser un nouveau bail avec Mme Magali CHERON dans les mêmes conditions que le précédent bail avec la possibilité d'accueillir un autre praticien ultérieurement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- résilier le bail avec Mme Rebecca BECHET,
- signer avec Madame CHERON un nouveau bail, rédigé dans les mêmes termes et conditions que le précédent bail (loyer : 100€ mensuel jusqu'au 31/12/2017).

Ce nouveau bail devra permettre l'accueil d'un autre praticien médical.

Changement d'EPCI (avancement procédure) :

Le Préfet a pris acte de notre demande. Les communes d'EPN et de SNA ont 3 mois pour donner leur accord ou le refuser. Le Conseil communautaire se prononcera le 29 juin prochain.

Comptes rendus SNA et syndicats

SIEGE : le compte rendu de la réunion du Comité syndical du 13 mai dernier est mis à disposition du public au secrétariat de la mairie et joins en annexe de ce compte rendu.

Informations diverses

-Félicitations de M. Maurey, Sénateur de l'Eure : Monsieur Hervé MAUREY a adressé à la mairie « ses plus sincères félicitations pour l'opération village propre, c'est une excellente initiative ».

-Raid Solid'Air (à la Base Aérienne 105) : cette manifestation prévue le 14 mai dernier a été annulé du fait de la tentative de pénétration d'un individu voulant provoquer un attentat sur les lieux de la base aérienne 105.

-Déchets ménagers/détritus : des détritus en tout genre sont déposés sur les emplacements communaux comme cela a été constaté devant le cimetière. Une information sera diffusée prochainement auprès des habitants et sur le site internet communal pour rappeler la législation.

Questions diverses

-Travaux sur le bras de rivière « la Bonde » : Franck Lamblardy précise que l'ensemble des 7 propriétaires concernés par les travaux d'aménagement des bras de la Bonde ont signé leur convention. C'est un beau projet, les travaux vont démarrer cette année et se poursuivre en 2018.

-Eclairage public : Franck Lamblardy fait remarquer que de depuis de nombreux mois l'éclairage public de la commune est défectueux, dans certaines rues, l'éclairage s'allume en journée. Luc Hébert indique que le problème vient de l'obsolescence de nos horloges.

Des devis sont en cours pour les changer.

-Stockage de bois : Franck Lamblardy s'étonne du stockage de bois important déposé dans l'herbage municipal bordant la déchèterie. Monsieur le Maire indique que c'est avec l'accord de la mairie que ce stockage a été effectué, une CUMA de l'orne doit venir traiter ces bois pour les transformer en paillette. Franck Lamblardy demande que le propriétaire des bois soit relancé par la mairie car cette situation doit être réglée, le risque est que la CUMA n'intervienne pas et que la mairie soit dans l'obligation de payer le retrait de ces bois.

-Mise en place de pierres au carrefour rue des croisy/rue des montées

Frédéric Desdion signale l'existence de pierres au carrefour rue des croisy/rue des montées: Monsieur le Maire indique qu'elles sont disposées sur terrain privé pour protéger la clôture des propriétaires (la clôtures est en retrait des limites de la parcelle). Il lui sera proposé de les remplacer par des petits pieux moins disgracieux.

-Chevreuil tué par des braconniers : Patricia Bray indique qu'un chevreuil avait été retrouvé mort rue du bailli tué par balle. Cet animal a été pris en charge par les employés communaux avec les représentants de l'ONF. Le garde-chasse a été prévenu.

J.POUCHIN	R.NORBLIN	L.HEBERT Pouvoir : M Dupas	M.RIO	F.DESDION
C.MARON	T.DEHAUMONT *excusé*	P.BRAY Pouvoir :M Turmel	A.M.TURMEL	M.DUPAS
L.HUZE	I.BAILLY- PURNU	A.LEBARON	M.PHILIPPE	F.LAMBLARDY Pouvoir : I.Bailly-Purnu

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 6 Juillet 2017 à 19 h 30